

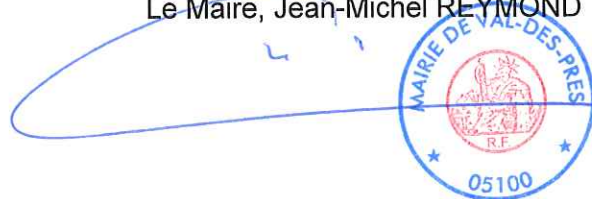
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 3 juin 2015 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du bureau d'études pour l'élaboration du PLU
- Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable aux travaux de confortement des digues du Rosier
- Convention avec le CPIE Haute Durance
- Approbation du Projet Educatif Territorial
- Demandes de subventions pour :
 - " la restauration de la chapelle à La Vachette
 - " la restauration du four de Pra Premier
 - " la restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude
 - " la réalisation d'études pour les travaux du torrent de la Ruine
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Acquisition des parcelles B1161, D413, D414, D415, D496, C895,
- Echanges de parcelles avec M. Emile ROMAN, avec M. Georges CARLES
- Vente de parcelles à M. HERNANDEZ et à M. OLLAGNIER
- Subvention au C.C.A.S. de la commune
- Motion relative à la nécessaire contribution de l'Etat à la remise à niveau des tunnels de la RD 1091 et à la sécurisation de l'itinéraire du Lautaret à Bourg d'Oisans

Val-des-Prés, le 28 mai 2015

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET. M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Désignation du bureau d'études pour l'élaboration du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir le bureau d'études **ALPICITE** pour un montant de **37.755 € HT**. Les tranches conditionnelles d'un montant total de 8.130 € HT, seront affermies par avenant si elles se révèlent nécessaires,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'approbation du marché cité ci-dessus et ce durant toute la période d'élaboration du PLU,
- précise que les crédits seront prévus au budget 2015.

Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable aux travaux de confortement des digues du Rosier

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010,

VU l'article L.123-2 du Code de l'Environnement soumettant les projets de travaux devant comporter une étude d'impact, à enquête publique,

VU le décret n° 2011-2018 du 29/12/2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, et notamment son article R. 123-3 qui précise que la décision d'ouverture d'une enquête publique appartient, sauf disposition particulière, au Préfet du département,

Considérant :

- la programmation de travaux sur les digues du Rosier suite aux recommandations du diagnostic initial de sûreté réalisé en 2010, pour protéger les biens et les personnes contre les crues de la Clarée,
- l'étude de danger de décembre 2014,
- le dossier de demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et l'étude d'impact de février 2015,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de prescrire l'ouverture d'une enquête publique, dans le cadre des travaux de confortement des digues du Rosier.

Convention avec le CPIE Haute Durance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2015 pour un montant de 5.400 €.

Approbation du Projet EDucatif Territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le Projet EDucatif Territorial commun avec les communes de Névache et de Monétier les Bains,
- autorise le Maire à signer le PEDT et la convention avec l'Etat permettant de bénéficier du fonds de soutien aux communes, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Demande de subventions pour la restauration de la chapelle à La Vachette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration de la chapelle PRAT à La Vachette pour un montant de 21.615,00 € HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible du Conseil Général,
- sollicite le soutien de la Fondation du Patrimoine, ainsi que la participation de la Fondation de la Caisse d'Epargne,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 21.615,00 €
 - subvention du Conseil Général 20% : 4.324,00 €
 - participation de la Fondation du Patrimoine 30% : 6.484,00 €
 - participation de la Fondation de la Caisse d'Epargne 30% : 6.484,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 4.323,00 €

Demande de subventions pour la restauration du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration du four de Pra Premier pour un montant de 73.278 € HT,
- sollicite les aides les plus élevées possibles au titre de la réserve parlementaire,
- sollicite la participation de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 73.278,00 €
 - subvention du Conseil Général : 10.000,00 €

- réserve parlementaire de madame la Sénatrice : 12.000,00 €
- réserve parlementaire de monsieur le Député : 12.000,00 €
- participation de la Fondation du Crédit Agricole : 12.000,00 €
- autofinancement de la commune : 27.278,00 €

Demande de subventions pour la restauration du cadran sud du clocher de l'église St Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude pour un montant de 10.020,00 HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible du Conseil Général,
- sollicite la participation de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 10.020,00 €
 - subvention du Conseil Général 30% : 3.006,00 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole 30% : 3.006,00 €
 - subvention de la DRAC 20% : 2.004,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 2.004,00 €

Demande de subventions pour la réalisation d'études pour les travaux du torrent de la Ruine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour réaliser des études complémentaires d'un montant de 9.926,00 € HT dans le cadre des travaux sur le torrent de la Ruine,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 9.926,00 €
 - subvention du Conseil Régional 70% : 6.948,20 €
 - autofinancement de la commune : 2.977,80 €

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'eau de l'exercice 2015, la somme de 236,01 €.

Acquisition de la parcelle B1161

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle B 1161 de 13 m², appartenant à monsieur Michel LE MEDO, au prix de un euro, pour l'élargissement et l'aménagement de la voirie (emplacement réservé n° 6 au Plan d'Occupation des Sols),
- autorise le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune,
- dit que cette bande sera annexée au domaine public de la commune.

Acquisition de la parcelle D 413

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 413 de 52 m² appartenant à monsieur Ludovic GAUTIER, au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle D 414

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 414 de 88 m² appartenant à madame Joséphine FAURE-BRAC au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle D 415

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 415 de 507 m² appartenant à Mmes Christine et Mireille FERRIER, au prix de 1,50€ le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle D 496

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 496 de 940 m² appartenant aux membres de la succession de M. Joseph ARNAUD, au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle C 895

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle C 895 de 10 m² appartenant à monsieur Jean-Pierre GARNIER, au prix de un euro,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune,
- dit que cette bande sera annexée au domaine public de la commune.

Echange de parcelles avec M. Emile ROMAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (M. Thierry AIMARD s'abstient pour Emile ROMAN, concerné par ce point de l'ordre du jour) :

- approuve l'échange des parcelles A890 de 467 m², C195 de 46 m², D446 de 306 m² et E846 de 425 m², soit une superficie totale de 1244 m² appartenant à M. Emile ROMAN, contre les parcelles communales E849 de 392 m², E704 de 248 m², E 960 et F 1207 pour 604 m², soit 1244 m² au total,
- précise qu'une servitude sur les parcelles qui seront issues de la parcelle F1207 après sa division, sera constituée au bénéfice de la commune et des deux riverains pour l'accès à leur réseau d'eau,
- précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Echange de parcelles avec M. Georges CARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange des parcelles D412 de 82 m², D427 de 98 m², D430 de 70 m², D436 de 49 m², F1100 de 241 m², F1101 de 248 m², F1159 de 103 m² et F1177 de 120 m², soit une superficie totale de 1011 m², appartenant à M. Georges CARLES, contre la parcelle communale F 82 d'une superficie de 994 m²,
- précise que l'échange aura lieu sans soulte et que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Vente de la parcelle E 1273 à M. et Mme HERNANDEZ Fernand

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre à M. et Mme Fernand HERNANDEZ la parcelle E 1273 de 468 m², au prix de 71.000,00 € incluant une commission d'agence de 5.000,00 € due par la commune à l'agence Optimhome,

- précise qu'une servitude de 3 m de long par 2 m de large sur le terrain sera constituée au bénéfice de la commune pour l'accès au regard regroupant trois arrivées d'eau potable,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Vente de parcelles à M. et Mme OLLAGNIER Thierry

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à M. et Mme Thierry OLLAGNIER d'environ 400 m² de la parcelle communale B 780 et d'environ 600 m² de la parcelle communale B1335, au prix de 10 € le m²,
- diffère à une date ultérieure la vente de la parcelle C 985 voisine de la déchetterie de la Clarée,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les époux OLLAGNIER.

Subvention au C.C.A.S. de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le versement d'une subvention au C.C.A.S. de la commune,
- décide de modifier le budget primitif général comme suit :
 - compte 657362 : + 2.500,00 €
 - compte 6574 : - 2.500,00 €

Motion relative à la nécessaire contribution de l'Etat à la remise à niveau des tunnels de la RD 1091 et à la sécurisation de l'itinéraire du Lautaret à Bourg d'Oisans

Compte tenu du caractère stratégique de l'ex RN 91, les élus de Val-des-Prés demandent à l'Etat :

- 1) de réintégrer l'ex RN 91 dans son domaine public routier,
- 2) ou à défaut de s'engager à financer la sécurisation de l'ensemble de l'itinéraire de la RD1091 avec une prise en charge de 80% dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements Etat, Région, Département.

Val-des-Prés, le 5 juin 2015
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Désignation du bureau d'études pour l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2014/10/001 en date du 20 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer une Révision complète du Plan d'Occupation des Sols (POS) afin d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie et une publication a été effectuée sur la plateforme dématérialisée E-marchéspublics.com du 04/02/2015 au 02/03/2015.

L'offre était à transmettre à la Mairie de Val-des-Prés avant le 02 mars 2015 à 14h30.

12 retraits de dossier ont été effectués sur la plateforme dématérialisée et 4 bureaux d'études ont fait parvenir leur offre.

Lors de la réunion du groupe de travail PLU de la communes en date du 9 mars 2015, celle-ci a étudié les différentes propositions reçues et en porte connaissance :

1 / **MG CONCEPT INGENIERIE** (mandataire) en groupement d'entreprises conjoint avec ATELIER LE VERRE D'EAU et la société ECOTER en sous-traitance. L'offre de base a été proposée au prix de **38.006 € HT**.

2 / **SARL ALPICITE** (mandataire) en groupement d'entreprises solidaire avec MONTECO. L'offre de base a été proposée au prix de **41.950 € HT**.

3 / **ATELIER CHADO** (mandataire) en groupement conjoint avec l'équipe SKALA-atelier CADART pour les tranches conditionnelles, propose une offre de base au prix de **38.425€ HT**

4/ **Bureau d'études Christian LUYTON** en groupement d'entreprises conjoint avec MDP CONSULTING avec une offre de base à **154.740 € HT**.

Suite à l'ouverture et analyse des plis et à l'analyse des offres (compte rendu joint en annexe), il a été décidé de recevoir le 26 mars 2015 en mairie, les 3 meilleurs candidats.

Après ce rendez-vous de présentation des 3 meilleurs candidats, un courrier leur a été envoyé par voie postale et par mail afin de rajouter des tranches conditionnelles non stipulées dans l'appel d'offre de base et de procéder à un ajustement de leurs prix.

La réponse à ce courrier devait être reçue au plus tard en mairie le 10 avril 2015. Les réponses obtenues ont été les suivantes :

1 / **MG CONCEPT INGENIERIE** n'a pas souhaité répondre à la demande de la commune. Le montant de l'offre de base est donc proposé au prix de **38.006 € HT**. Le bureau d'études n'a pas souhaité répondre aux tranches conditionnelles.

2 / **SARL ALPICITE** a revu le montant de l'offre de base au prix de **37.755 € HT**. La totalité des tranches conditionnelles est proposée au prix de 8.130€ HT.

3 / **ATELIER CHADO** n'a pas modifié le montant de son offre de base, au prix de **38.425€ HT**. La totalité des tranches conditionnelles est proposée au prix de 10.800€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir le bureau d'études **ALPICITE** pour un montant de **37.755 € HT**. Les tranches conditionnelles d'un montant total de 8.130 € HT, seront affermies par avenant si elles se révèlent nécessaires,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'approbation du marché cité ci-dessus et ce durant toute la période d'élaboration du PLU,
- précise que les crédits seront prévus au budget 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable aux travaux de confortement des digues du Rosier

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010,

VU l'article L.123-2 du Code de l'Environnement soumettant les projets de travaux devant comporter une étude d'impact, à enquête publique,

VU le décret n° 2011-2018 du 29/12/2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, et notamment son article R. 123-3 qui précise que la décision d'ouverture d'une enquête publique appartient, sauf disposition particulière, au Préfet du département,

Considérant :

- la programmation de travaux sur les digues du Rosier suite aux recommandations du diagnostic initial de sûreté réalisé en 2010, pour protéger les biens et les personnes contre les crues de la Clarée,
- l'étude de danger de décembre 2014,
- le dossier de demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et l'étude d'impact de février 2015,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de prescrire l'ouverture d'une enquête publique, dans le cadre des travaux de confortement des digues du Rosier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le CPIE Haute Durance

Monsieur le Maire rappelle le partenariat existant depuis plusieurs années avec l'association CPIE Haute-Durance pour assurer l'entretien des villages. Les prestations concernent le fauchage des bords de routes et des entrées de hameaux ainsi que l'entretien de sentiers. Il propose de confier à nouveau ces travaux d'entretien au CPIE Haute-Durance en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2015 pour un montant de 5.400 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Approbation du Projet EDucatif Territorial

VU le décret n° 2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

VU le décret n° 2013-707 du 02/08/2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a entrepris une réflexion globale afin de poursuivre la complémentarité éducative entre le projet d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, et qu'elle a entrepris l'élaboration d'un PEDT (Projet EDucatif Territorial), qui fixe pour 3 ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

Dans un souci de mutualisation et de cohérence territoriale, la réalisation de ce dernier s'est faite en collaboration avec les communes de Névache et de Monêtier les Bains et avec l'accord de l'inspecteur de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le Projet EDucatif Territorial commun avec les communes de Névache et de Monêtier les Bains,
- autorise le Maire à signer le PEDT et la convention avec l'Etat permettant de bénéficier du fonds de soutien aux communes, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration de la chapelle PRAT à La Vachette

Monsieur le Maire rappelle que la chapelle PRAT à La Vachette a été acquise pour l'euro symbolique dans l'objectif de la restaurer pour conserver le petit patrimoine rural. Sa remise en état nécessite l'intervention d'un maçon et d'un charpentier. Le montant des travaux est estimé à 14.137,20 € HT par le premier et à 7.478,00 € HT par le second, soit 21.615,20 € au total.

Le Maire propose de solliciter des aides auprès du Conseil Général, de la Fondation du Patrimoine, ainsi qu'auprès de la Fondation de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration de la chapelle PRAT à La Vachette pour un montant de 21.615,00 € HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible du Conseil Général,
- sollicite le soutien de la Fondation du Patrimoine, ainsi que la participation de la Fondation de la Caisse d'Epargne,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 21.615,00 €
 - subvention du Conseil Général 20% : 4.324,00 €
 - participation de la Fondation du Patrimoine 30% : 6.484,00 €
 - participation de la Fondation de la Caisse d'Epargne 30% : 6.484,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 4.323,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration du four de Pra Premier

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de restauration du four communal de Pra Premier qui se dégrade. Le lot maçonnerie est estimé à 20.784 € HT et le lot charpente et toiture à 52.494 € HT, soit un coût total de travaux de 73.278 € HT. Il informe que le Conseil Général participe à hauteur de 10.000 € et que le Conseil Régional n'a pas répondu favorablement à notre demande de subvention. Il propose de solliciter d'autres financeurs potentiels tels que madame la Sénatrice et monsieur le Député des Hautes-Alpes au titre de la réserve parlementaire ainsi que la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration du four communal de Pra Premier pour un montant de 73.278 € HT,
- sollicite les aides les plus élevées possibles au titre de la réserve parlementaire,
- sollicite la participation de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :73.278,00 €
 - subvention du Conseil Général :10.000,00 €
 - réserve parlementaire de madame la Sénatrice :12.000,00 €
 - réserve parlementaire de monsieur le Député :12.000,00 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole :12.000,00 €
 - autofinancement de la commune :27.278,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude

Monsieur le Maire dit que chacun a pu constater l'état de détérioration avancée du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude. Les eaux de ruissellement sont en partie à l'origine de la dégradation des enduits et de la couche picturale.

Il est urgent d'intervenir pour limiter les dommages. La restauration du cadran par un spécialiste est estimée à 4.620,00 € HT auquel il faut ajouter la location d'un échafaudage, d'un montant de 5.400,00 € HT, soit 10.020,00 € HT au total.

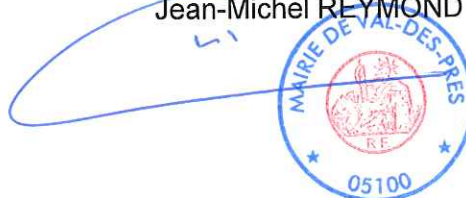
Le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Général ainsi qu'auprès de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration du cadran sud du clocher de l'église Saint Claude pour un montant de 10.020,00 HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible du Conseil Général,
- sollicite la participation de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération :10.020,00 €
 - subvention du Conseil Général 30% :3.006,00 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole 30% :3.006,00 €
 - subvention de la DRAC 20% :2.004,00 €
 - autofinancement de la commune 20% :2.004,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation d'études pour les travaux du torrent de la Ruine

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de travaux sur le torrent de la Ruine. Il informe qu'une étude géotechnique est nécessaire pour calculer la stabilité interne et externe de l'ouvrage et que son montant s'élève à 4.926,00 € HT. Par ailleurs, le RTM doit intégrer ces nouvelles données dans l'étude de danger, élaborer la cartographie des enjeux de la zone protégée et réaliser les fiches de consignes et de surveillance. Le coût de sa mission s'élève à 5.000,00 € HT. Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour un montant d'études de 9.926 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour réaliser des études complémentaires d'un montant de 9.926,00 € HT dans le cadre des travaux sur le torrent de la Ruine,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 9.926,00 €
 - subvention du Conseil Régional 70% : 6.948,20 €
 - autofinancement de la commune : 2.977,80 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

VU l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par monsieur LAURENT Didier, comptable public, qui demande l'admission en non-valeur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R. 241-4
VU les pièces à l'appui,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que monsieur LAURENT justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, par des poursuites exercées sans résultat ou par des sommes inférieures au seuil de poursuite, le Maire propose d'admettre en non-valeur sur le budget de l'eau de l'exercice 2015, la somme de 236,01 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'eau de l'exercice 2015, la somme de 236,01 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle B 1161

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Michel LE MEDO a obtenu un permis de construire n° PC00517415H0001 le 26 février 2015 sur les parcelles B 1159 et B 1162 à La Vachette. Il rappelle que l'emplacement réservé n° 6 prévu au Plan d'Occupation des Sols pour l'élargissement et l'aménagement de la voirie, touche la parcelle B 1161 de 13 m² qui sera cédée à la commune pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle B 1161 de 13 m², appartenant à monsieur Michel LE MEDO, au prix de un euro, pour l'élargissement et l'aménagement de la voirie (emplacement réservé n° 6 au Plan d'Occupation des Sols),
- autorise le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune,
- dit que cette bande sera annexée au domaine public de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle D 413

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Ludovic GAUTIER a donné son accord pour vendre à la commune la parcelle D 413 d'une superficie de 52 m² lui appartenant, au prix de 1,50 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 413 de 52 m² appartenant à monsieur Ludovic GAUTIER, au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle D 414

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame Joséphine FAURE-BRAC a donné son accord pour vendre à la commune la parcelle D414 d'une superficie de 88 m² lui appartenant, au prix de 1,50 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 414 de 88 m² appartenant à madame Joséphine FAURE-BRAC au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle D 415

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que mesdames Christine et Mireille FERRIER ont donné leur accord pour vendre à la commune la parcelle D 415 d'une superficie de 507 m² leur appartenant, au prix de 1,50 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 415 de 507 m² appartenant à Mmes Christine et Mireille FERRIER, au prix de 1,50€ le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle D 496

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la succession de M. Joseph ARNAUD ont donné leur accord pour vendre à la commune la parcelle D 496 d'une superficie de 940 m² leur appartenant, au prix de 1,50 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 496 de 940 m² appartenant aux membres de la succession de M. Joseph ARNAUD, au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle C 895

Monsieur le Maire expose qu'il convient de régulariser la situation de la parcelle C 895. Suite à une transaction entre la commune, monsieur Jean-Pierre GARNIER et mesdames MONDET, la parcelle C 895 est restée au nom de monsieur Jean-Pierre GARNIER alors qu'elle revenait à la commune, selon les termes des délibérations du 11 septembre 1991 et du 7 avril 1992.

Monsieur Jean-Pierre GARNIER a donné son accord pour céder à la commune la parcelle C 895 d'une superficie de 10 m² au prix de un euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle C 895 de 10 m² appartenant à monsieur Jean-Pierre GARNIER, au prix de un euro,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune,
- dit que cette bande sera annexée au domaine public de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de parcelles avec M. Emile ROMAN

Monsieur le Maire propose de procéder à plusieurs échanges de terrains avec M. Emile ROMAN, à savoir les parcelles A890 de 467 m², C195 de 46 m², D446 de 306 m² et E846 de 425 m², soit une superficie totale de 1244 m² lui appartenant, contre les parcelles communales E849 de 392 m², E704 de 248 m², E960 et F1207 pour 604 m², soit 1244 m² au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (M. Thierry AIMARD s'abstient pour Emile ROMAN, concerné par ce point de l'ordre du jour) :

- approuve l'échange des parcelles A890 de 467 m², C195 de 46 m², D446 de 306 m² et E846 de 425 m², soit une superficie totale de 1244 m² appartenant à M. Emile ROMAN, contre les parcelles communales E849 de 392 m², E704 de 248 m², E 960 et F 1207 pour 604 m², soit 1244 m² au total,
- précise qu'une servitude sur les parcelles qui seront issues de la parcelle F1207 après sa division, sera constituée au bénéfice de la commune et des deux riverains pour l'accès à leur réseau d'eau,
- précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de parcelles avec M. Georges CARLES

Monsieur le Maire propose de procéder à plusieurs échanges de terrains avec M. Georges CARLES, à savoir les parcelles D412 de 82 m², D427 de 98 m², D430 de 70 m², D436 de 49 m², F1100 de 241 m², F1101 de 248 m², F1159 de 103 m² et F1177 de 120 m², soit une superficie totale de 1011 m² lui appartenant, contre la parcelle communale F 82 d'une superficie de 994 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange des parcelles D412 de 82 m², D427 de 98 m², D430 de 70 m², D436 de 49 m², F1100 de 241 m², F1101 de 248 m², F1159 de 103 m² et F1177 de 120 m², soit une superficie totale de 1011 m², appartenant à M. Georges CARLES, contre la parcelle communale F 82 d'une superficie de 994 m²,
- précise que l'échange aura lieu sans soulte et que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de la parcelle E 1273 à Monsieur et Madame HERNANDEZ

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 avril 2015 relative à la vente de la parcelle communale E 1273 de 468 m² à M. et Mme Fernand HERNANDEZ. Il expose qu'il convient de préciser que le prix de vente est de 71.000,00 € incluant une commission d'agence de 5.000,00 € due par la commune à l'agence Optimhome. Par ailleurs il y a lieu de mentionner la constitution d'une servitude pour le regard situé sur le terrain, regroupant trois arrivées d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre à M. et Mme Fernand HERNANDEZ la parcelle E 1273 de 468 m², au prix de 71.000,00 € incluant une commission d'agence de 5.000,00 € due par la commune à l'agence Optimhome,
- précise qu'une servitude de 3 m de long par 2 m de large sur le terrain sera constituée au bénéfice de la commune pour l'accès au regard regroupant trois arrivées d'eau potable,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de parcelles communales à M. et Mme Thierry OLLAGNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme Thierry OLLAGNIER pour acquérir des terrains communaux jouxtant leur propriété à La Vachette, soit environ 400 m² de la parcelle communale B 780, environ 600 m² de parcelle communale B 1335, ainsi que la parcelle B 985 de 1305 m². Ils proposent un prix d'achat de 10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à M. et Mme Thierry OLLAGNIER d'environ 400 m² de la parcelle communale B 780 et d'environ 600 m² de la parcelle communale B1335, au prix de 10 € le m²,
- diffère à une date ultérieure la vente de la parcelle C 985 voisine de la déchetterie de la Clarée,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les époux OLLAGNIER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subvention au C.C.A.S. de la commune

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir une subvention d'équilibre de 2.500,00 € pour le budget du C.C.A.S. de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le versement d'une subvention au C.C.A.S. de la commune,
- décide de modifier le budget primitif général comme suit :
 - compte 657362 : + 2.500,00 €
 - compte 6574 : - 2.500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 3 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

Date de la convocation :

28 Mai 2015

Date d'affichage :

28 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Motion relative à la nécessaire contribution de l'Etat à la remise à niveau des tunnels de la RD 1091 et à la sécurisation de l'itinéraire du Lautaret à Bourg d'Oisans

Considérant d'une part :

- que l'arrêté préfectoral n° 2005-350-12 du 16 décembre 2005 a transféré au département des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2006, 127 km de routes nationales (RN), dont la RN 91 pour une longueur de 44,176 km ;
- que sur l'ex RN 91 dans les Hautes-Alpes, quatre tunnels, dont trois de plus de 300 m, se trouvent sur l'itinéraire et que ces ouvrages sont soumis à des conditions climatiques très dures dans des terrains fragiles ;
- que les dispositions législatives mises en place par l'Etat à partir de l'année 2000 pour assurer la sécurité dans les tunnels routiers de plus de 300 m, à la suite des incendies du Mont-Blanc et du Tauern (1999) n'ont pas été mises en œuvre par l'Etat sur ces trois tunnels de plus de 300 m malgré les conclusions des études que la DDE 05 avait engagées ;
- que la Chambre Régionale des Comptes PACA (CRC) indiquait dans son rapport du 13 janvier 2011 :
 - que les routes transférées sont des routes « structurantes » qui permettent des liaisons régionales voire interrégionales, qu'elles ont un intérêt économique marqué et supportent un trafic de transit important avec des coûts d'entretien et d'aménagement supérieurs à la moyenne des coûts du réseau départemental « classique » ;
 - que les routes transférées en 2006 étaient dans un état relativement dégradé, puisque plus de 50 % d'entre elles n'avait pas reçu de revêtement neuf depuis plus de dix ans, sans que cette situation intervienne dans la détermination du calcul de la compensation financière accordée par l'Etat ;

Considérant par ailleurs :

- la faiblesse de l'accessibilité routière, ferroviaire des Hautes-Alpes, à l'écart de la grande vitesse et des réseaux structurants ;
- la vétusté du réseau ferré dans le département qui engendre de nombreux dysfonctionnements ;
- la forte vulnérabilité des deux axes routiers les plus structurants du Département des Hautes-Alpes, la RN 94 (Pont de Savines) et la RN85 (glissements de terrain) ;
- que les quatre tunnels de la RD 1091, comme le tunnel du Chambon, sont stratégiques et rendent très vulnérables l'itinéraire RD 1091, à preuve la fermeture de ce dernier suite à un glissement de terrain provoquant l'isolement catastrophique sur tous les plans de la vallée de la Guisane depuis déjà deux mois et pour deux mois encore ;
- que par nature, ces ouvrages sont complexes, sensibles par la géologie traversée et ne disposent d'aucune déviation en dehors du passage par Gap ou par la vallée de la Maurienne et le tunnel du Fréjus ;

Considérant enfin :

- que la RD 1091 dessert le territoire du Grand Briançonnais composé du Briançonnais, du Queyras, du Pays des Ecrins et du Guillestrois, en les reliant aussi bien à l'Italie et à la vallée du Piémont qu'à la région Rhône-Alpes ;
- que ce territoire représente un enjeu important pour le tourisme dans le département dans la mesure où il concentre 53 % de la capacité d'accueil du département soit 291 908 lits ;
- que le briançonnais a comptabilisé 5,13 millions de nuitées et que le chiffre représente 25% des nuitées totales du département ;
- l'investissement important du Département sur son réseau routier comparé à son budget investissement (12 M€ en investissement sur un total de 42 M€) ;

Compte tenu du caractère stratégique de l'ex RN 91, les élus de Val-des-Prés demandent à l'Etat :

- 3) de réintégrer l'ex RN 91 dans son domaine public routier,
- 4) ou à défaut de s'engager à financer la sécurisation de l'ensemble de l'itinéraire de la RD1091 avec une prise en charge de 80% dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements Etat, Région, Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

